



VILLE DE PONT-SAINT-MAXENCE
PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le 18 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle Jules Ferry rue Garnier, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, maire.

Etaient présents

M. DUMONTIER,
Maire,

Mme MAGNIER, M. FIAULT, Mme MARTIN, M. SCHWARZ, M. VERMEULEN,
Mme DEMAISON, M. REVIERE,

Adjoints au maire ;

M. FIEVEZ, M. BAUGEE, Mme MATEOS BARBADO, M. RENALDIN, Mme CATOIRE,
Mme GOURDON, Mme RIVIERE, Mme HOUPY, M. FLAMANT, M. DELMAS,
Mme GOVAERTS-BENSARIA, M. ROSSIGNOL, Mme BECQUEMIN, Mme BAVART.

Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme GUEREVEN par M. SCHWARZ,
M. YACOUBI par M. DUMONTIER,
M. CHALMIN par M. VERMEULEN,
M. KISS par Mme MARTIN,
M. ROBY par Mme GOVAERTS-BENSARIA,
Mme DEFLANDRE par M. FIAULT,
M. SOIR par M. ROSSIGNOL.

Etaient absents :

Mme LEFEBVRE, Mme BEAUCARNY, Mme MARCHESSEAU, Mme TIXIER.

Secrétaire de séance :

M. FIEVEZ

Date de convocation : 11/09/2019

Date de l'affichage : 11/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de procurations : 7

Nombre de votants : 29

M. le maire invite les membres de l'assemblée délibérante à traiter l'ordre du jour de la présente séance.

Vote d'une motion en faveur du maintien du service public de proximité : trésorerie publique

INFORMATION :

Communication des D.I.A. :

M. le maire communique au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner dont la ville a été destinataire au cours de la dernière période.

Compte rendu du maire au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

M. le maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation.

Approbation des procès-verbaux :

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 mai 2019 est approuvé.

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE :

N°2019-088 : DSP – rapport annuel d'activités 2018 du service public de distribution du gaz naturel

Vote : Prend Acte

N°2019-089 : DSP – rapport annuel d'activités 2018 du service public de distribution de l'eau potable

Vote : Prend Acte

N°2019-090 : DSP – rapport annuel d'activités 2018 du service public de l'assainissement

Vote : Prend Acte

N°2019-091 : DSP – rapport annuel d'activités 2018 du service public d'exploitation et de gestion du cinéma « Le Palace »

Monsieur Delmas demande pourquoi le cinéma a perdu le label Art et Essai.

Monsieur le maire explique que cela est lié à l'état du bâtiment et que cette perte entraîne celle d'une subvention.

Monsieur Delmas s'étonne que l'on puisse perdre un label culturel pour un motif lié au bâtiment et demande si nous avons le détail du rapport de la CNC. Monsieur le maire confirme que cela sera demandé.

Monsieur Vermeulen précise qu'en tout état de cause, cela n'impacte pas la programmation.

Vote : Prend Acte

N°2019-092 : DSP – rapport annuel d'activités 2018 du service public de mise en fourrière et de garde de véhicule

Vote : Prend Acte

N°2019-093 : Approbation sans réserve de la Charte révisée du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Monsieur Delmas présente ses remerciements pour la présentation qui a été organisée en commission plénière. Il s'interroge sur la possibilité des communes qui ont refusé d'adhérer et qui connaîtront un changement de municipalité suite aux élections. Pourront-elles changer de position ? Monsieur le maire et monsieur Flamant expliquent que le choix fait semble normalement définitif, les choses sont gelées pour 15 ans.

Monsieur Delmas relate que les élus de Monceaux pensent le contraire, monsieur le maire envoie un mail à madame Capron, directrice du PNR, afin que cela soit tranché.

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-094 : Désignation de monsieur Bernard FLAMANT au titre de représentant titulaire au sein du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-095 : Avenant à la convention pour la capture des chats en vue de leur stérilisation et identification

Madame Govaerts Bensaria demande au maire s'il n'est pas possible de faire une démarche en lien avec les associations auprès de la dame qui nourrit les chats dans son quartier. Monsieur le maire explique que tout ce qui est possible de faire en termes de médiation, de procédure judiciaire avec un dépôt de plainte, a été fait.

Vote : Adoptée à l'unanimité

SPORT ET CULTURE :**N°2019-096 : Mise à disposition de la piscine municipale aux communes extérieures et autres structures 2019-2020**

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-097 : Mise à disposition de la piscine municipale au collège Lucie et Raymond Aubrac 2019-2020

Il est précisé qu'il y a une erreur, le tarif est de 1,50 euros et non 1,90.

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-098 : Mise à disposition d'une ligne d'eau à la piscine pour les sapeurs-pompiers (SDIS) 2019-2020

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-099 : Redevance d'occupation du gymnase Georges Tainturier 2019-2020.

Vote : Adoptée à l'unanimité

FINANCES :

N°2019-100 : Convention financière 2019 entre la ville de Pont-Sainte-Maxence et l'agence d'urbanisme et de développement Oise-les-Vallées

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-101 : Demande de subvention auprès du Parc naturel régional Oise – Pays de France pour la restauration du monument aux morts place du champ de mars

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-102 : Budget annexe du service de l'assainissement – exercice 2019 : Décision modificative n°1

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-103 : Budget annexe du service de l'eau – exercice 2019 : Décision modificative n°1

Vote : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX- URBANISME :

N°2019-104 : Attribution de l'accord cadre « Travaux d'entretien, de reconstruction et de petits aménagements en VRD à Pont Sainte Maxence »

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-105 : Convention portant adhésion de la commune de Borest au service instructeur mutualisé d'Oise et d'Halatte

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-106 : Déclassement et désaffectation du domaine public des parcelles AH n°50 partie et AH n°588 partie dans le cadre de l'opération Quartier pêcheur 2

Vote : Adoptée à la majorité (3 abstentions)

N°2019-107 : Attribution d'un fonds de concours au Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en souterrain des réseaux allée des Artisans

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-108 : Convention financière avec la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) relative à la mise en souterrain des réseaux allée des Artisans

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-109 : Convention générale de maîtrise d'ouvrage pour travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil départemental de l'Oise

Vote : Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES :

N°2019-110 : Convention avec la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) pour la mise à disposition de personnel pendant la pause méridienne – Année 2019/2020

Vote : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Delmas aborde la question du Secours Populaire et regrette vivement que l'association soit contrainte de louer un local dans le privé avec un loyer mensuel élevé d'un montant de 650 euros. Il demande à la ville de prendre en charge cette dépense. Il en va de la responsabilité de la municipalité de réduire les coûts sur les biens, afin que cette association se concentre et développe l'accompagnement humain.

Madame Demaison rappelle l'historique, une nouvelle fois, et l'absence totale de position constructive de la part du responsable de l'association, lequel demeure dans un refus obstiné de toute démarche vers un dialogue. Madame Demaison rappelle que la responsable départementale du Secours Populaire n'était pas elle-même au courant de l'attitude du responsable local.

Monsieur le maire confirme qu'il y a visiblement un problème en interne dans cette association et que la ville n'assumera pas un loyer exorbitant qui saurait être évité par une gestion rationnelle et responsable.

Monsieur Delmas évoque la rupture consommée entre la musique municipale et le conservatoire et signale la perte d'effectif corrélative. Il y aura une action à avoir auprès de la CCPOH afin que les jeunes soient clairement orientés vers le conservatoire.

Monsieur le maire partage pleinement cette position d'une synergie à créer entre la musique municipale et le conservatoire de la CCPOH.

Enfin, monsieur Delmas interroge le maire au sujet de l'hôpital de Pont-Sainte-Maxence et s'enquiert de savoir ce qui s'est passé au conseil de surveillance. Il semblerait qu'il y ait une guerre entre les médecins et le directeur de l'hôpital...

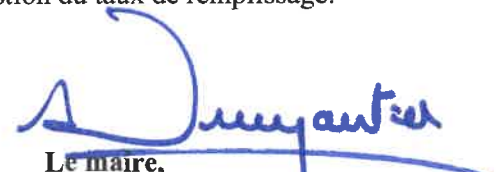
Monsieur le maire précise avoir bien suivi la situation en lien avec le directeur régional de l'ARS. Très conscient des difficultés traversées par l'hôpital, il a reçu le personnel soignant à plusieurs reprises à ce sujet. Effectivement le malaise était réel, résultante d'une gestion brutale des ressources humaines menée par le directeur.

Aussi, monsieur le maire a-t-il, au cours d'un entretien, demandé le départ de celui-ci. Les comptes ont été également audités, rien d'anormal n'a été constaté.

Il faut dorénavant remobiliser les équipes et traiter également la question du taux de remplissage.

La séance est levée à 20h30

**Le secrétaire de séance,
Bruno VERMEULEN**


**Le maire,
Arnaud DUMONTIER**



